

AMFE-Infos 2009

Numéro 11 — Novembre 2009

Dans ce numéro :

Révision de la loi sur le statut du fonctionnaire	2
Collecte de Noël 2009	2

Meilleurs vœux 2010

Pour plusieurs d'entre nous, la fin de l'année est l'occasion de faire un bilan et de prendre des résolutions pour la nouvelle année à venir. Typiquement, nous prenons l'engagement de remplacer une habitude par une autre façon d'agir qui nous apparaît plus saine. Il peut même arriver, si je crains de manquer de ténacité, que j'essaie de renforcer ma décision en annonçant cette résolution à ceux qui m'entourent.

Et, la plupart du temps, ça ne marche pas ! Les bonnes résolutions sont abandonnées à la première occasion.

Souvent, la décision prise n'est pas ce qui me tente,

mais ce que je considère comme préférable :

il serait bon pour ma santé, mais pas nécessairement pour mon humeur, d'arrêter de fumer ; il serait bien pour l'équilibre de mon couple, mais pas tellement pour le mien, que je renonce à ma partie de foot entre copains du dimanche matin.

Mais peut-on réellement changer notre façon d'être par une simple décision ou s'agit-il d'un procédé plus complexe qu'on pourrait considérer comme un projet ? Dans ce dernier cas, on choisit ce qu'on préfère non pas parce que c'est "bien" mais parce que c'est une nécessité qui, de l'intérieur, nous semble deve-

nue évidente. Notre changement devient alors un projet à long terme, un voyage vers une plus grande satisfaction. Il s'appuie sur un désir profond et un rêve important. C'est ce qui fait sa force.

Ainsi, le souhait de changement formulé à minuit ne devrait pas être qu'une simple décision mais la force du désir, une vision à long terme.

Le Comité de l'AMFE vous souhaite des projets chargés de désirs et de rêves !

Informations 2010

Comme chaque année à la même période, vous recevez également ci-joint votre carte de membre AMFE valable pour l'année 2010.

Notre association essaie d'offrir un maximum d'avantages à ses membres. Si toutefois, une des entreprises mentionnées sur la carte jointe n'observait pas les accords convenus, nous vous serions recon-

naissants de nous en faire part très rapidement, afin que nous puissions prendre contact avec ladite entreprise et lui faire honorer son engagement vis-à-vis de notre association.

Sur la carte de membre vous trouvez également les dates importantes de l'année 2010, soit :

- l'assemblée générale de l'association le jeudi 25 mars 2010

- la sortie annuelle le samedi 11 septembre 2010.

Vous pouvez d'ores et déjà réserver ces deux dates.

En cette fin d'année 2009, notre comité tient à vous transmettre ses plus vifs remerciements pour votre collaboration et votre participation à la bonne marche de l'association.

Révision de la loi sur le statut des fonctionnaires

« Nouvelle gestion publique »

Dans l'ensemble du pays et au niveau fédéral, le statut du fonctionnaire a été remis en question. Face à l'évolution de notre société, aux redéfinitions du rôle et des tâches de l'Etat, aux modifications des conditions de travail, une réforme est devenue nécessaire. La notion de « nouvelle gestion publique » fait désormais partie du quotidien. Dans ce contexte, l'Etat du Valais a entrepris une révision de l'actuelle loi sur le statut des fonctionnaires du 11 mai 1983. Un avant-projet de la loi devrait être soumis pour approbation au Conseil d'Etat pour la fin de cette année et par la suite devrait être transmis à diverses autorités et instances pour consultation. La nouvelle loi pourrait entrer en vigueur au plus tôt le 1er janvier 2011.

Concrètement, la conception du fonctionnaire telle qu'elle était pensée dans le cadre de l'Etat classique (hiérarchie rigide dans laquelle les compétences ont des difficultés à s'exprimer) est aujourd'hui dépassée.

Des objectifs clairs et une gestion souple sont indispensables.

Le nouveau collaborateur (nouvelle collaboratrice) de la fonction publique évolue dans un Etat moderne et fournisseur de prestations multiples et essentielles. Cette structure crée les conditions d'un véritable service au public et devra apporter une plus-value à toutes les attentes des administré-e-s par le biais d'informations adéquates et efficaces et par un service de qualité adapté aux besoins en perpétuel changement. Pour ce faire,

des objectifs clairs et une gestion souple sont indispensables.

D'autre part, les collectivités publiques ont besoin de personnel qualifié et mobile auquel elles se doivent d'accorder une autonomie d'action et des possibilités de formation continue destinée à maintenir et à développer les connaissances spécifiques dans des métiers souvent particuliers.

Finalement, pour ce qui est de l'image de la fonction publique, il est souhaitable que cette modernisation favorise une nouvelle perception des services de l'Etat au sein de la population. C'est aussi dans ce sens que s'engage votre comité.

Les collectivités publiques ont besoin de personnel qualifié et mobile...

Collecte de Noël 2009

En cette période de fin d'année, le comité de l'AMFE vous propose d'offrir sa traditionnelle collecte à Solid'Air.

Fondée en 2004 sous la forme d'une association sans but lucratif, Solid'air organise depuis 2005 les 10 heures de VTT en faveur de la lutte contre la mucoviscidose.

Aujourd'hui 40 jeunes valaisans sont touchés à divers degrés par cette grave affection. Les familles touchées par cette maladie se sont regroupées et ont fondé il y a une dizaine d'années le Groupement du Valais romand mucoviscidose (GVRM), afin de tenter de défendre les intérêts des malades et de créer des liens de solidarité dans tout le canton du Valais.

Buts

Organiser des manifestations sportives, récréatives ou culturelles dont

les bénéfices générés sont mis à disposition du GVRM ou dédiés à des actions visant à améliorer la qualité de vie des patients atteints de mucoviscidose.

Actions entreprises

Intervention politique avec le dépôt d'une motion au parlement fédéral (Stéphane Rossini). But: modification de l'AI concernant les personnes malades âgées de plus de 20 ans pour une prise en charge complète des frais

Pour les familles : paiement de frais non couverts par l'AI lors de cures (déplacements / séjours des accompagnants)

Pour l'achat de matériel de soins spécifiques : appareils respiratoires à disposition des physiothérapeutes ou

des familles, etc.

Pour des actions diverses : voyages, cours de perfectionnement

Toutes les informations peuvent être consultées sous www.solidair.ch.

Pour toutes les personnes atteintes par cette maladie, nous vous disons déjà du fond du cœur un GRAND MERCI pour votre générosité.

